



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 SEPTEMBRE 2017

Date: 7 septembre 2017, 16h15

Lieu: Haus des Sports, Ittigen bei Bern

Personnes présentes: Martin Wyss, président

Dieter Biedermann, August Mächler

Personnes excusées: Ingrid Haeni, Regine Kiener, Christoph Auer, Alexandre Flückiger, Giampiero Gianella, Michael Helbling, Robert Lüssi, Markus Nussbaumer, Christian Rüefli, Jean-Luc Schwaar, Felix Uhlmann, Cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Zoug et la commune d'Yverdon-les-Bains

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2016
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2016
3. Election des membres du comité et du président
4. Election des membres de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2016
6. Fixation des cotisations pour 2017
7. Avenir de LeGes
8. Formation en légistique: informations
9. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en constatant la très faible participation à cette assemblée. Il donne connaissance des excuses. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2016

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à l'auteur.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2016

M. Wyss renvoie au rapport d'activité en annexe (cf. annexe 1).

Il est pris connaissance du rapport annuel sans remarque.

3. Election des membres du comité et du président

Les candidats et candidates proposés (cf. annexe 2) sont élus à l'unanimité. Le président sortant est réélu à l'unanimité également.

4. Election des membres de l'organe de contrôle

M. Ueli Siegrist est élu à l'unanimité avec remerciements pour son travail.

M. Wyss proposera au comité, en vue de la prochaine assemblée, une modification des statuts pour supprimer l'obligation d'élire deux réviseurs ou réviseuses.

5. Approbation des comptes 2016

M. Biedermann indique que l'excédent de recettes s'élève à environ 8000 francs pour l'exercice 2016. La fortune de la société atteint environ 60 000 francs (cf. annexe 3).

La Journée scientifique s'autofinance presque ce qui fait que les dépenses sont faibles. A l'avenir, elles devraient augmenter sensiblement en raison de l'effort financier qu'il est prévu de demander à la SSL et à la SEVAL pour éditer LeGes.

M. Biedermann indique que les comptes ont été révisés par M. Siegrist. Le réviseur en atteste la bonne tenue et propose à l'assemblée de les approuver et de donner décharge au caissier.

Les comptes 2016 sont adoptés à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations pour 2017

M. Wyss indique, qu'en raison du fait que la SSL, tout comme la SEVAL, devront désormais participer financièrement aux frais de publication de LeGes, le comité est contraint d'augmenter les montants des cotisations. Il propose à l'assemblée générale les nouveaux montants suivants:

- membres exerçant une activité lucrative et membres collectifs: 80 francs
- étudiants/étudiantes, assistants/assistantes,
candidats/candidates au doctorat: 30 francs

Les montants des cotisations sont adoptés à l'unanimité.

7. Avenir de LeGes

M. Wyss rappelle que l'accord passé entre la Chancellerie fédérale, l'Office fédéral de la justice, la SEVAL et la SSL concernant la publication de LeGes a été résilié pour la fin 2017 par la Chancellerie fédérale pour des motifs d'économie. La publication de LeGes est assurée jusqu'à la fin 2017. Pour la suite, une collaboration avec l'entreprise Weblaw AG est en discussion. Un projet de contrat est en cours d'examen au comité. Le président espère que la conclusion pourra intervenir ce mois encore. La publication de LeGes, désormais en ligne uniquement, devrait coûter entre 20 000 et 25 000 francs par an, dont 10 000 à 12 000 francs devraient être supportés par les deux sociétés.

Pas de remarque.

8. Formation en légistique: information

M. Wyss renvoie aux explications figurant dans le rapport d'activité 2016 (cf. annexe 1). Les séminaires de formation sont un succès. Quant aux séminaires d'approfondissement, ils font toujours défaut.

En ce qui concerne la Journée scientifique de l'année prochaine, la date a été fixée au 21 juin 2018 et elle se tiendra à Berne. Le sujet retenu est la réglementation par le biais de directives et d'instruments analogues.

9. Divers

M. Biedermann s'interroge sur le moment adéquat pour envoyer la facture de cotisations augmentées. Il propose le mois de février.

M. Wyss se déclare d'accord. Ainsi, les personnes qui auront payé leur cotisation avant la Journée scientifique bénéficieront du rabais accordé aux membres SSL.

M. Wyss clôt l'assemblée à 16h35.

Berne, le 8 septembre 2017

(495607/GC)

Gérard Caussignac

Annexes mentionnées